

**AVIS PUBLIC COLLECTIF  
DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE  
2023-2024-2025**

AVIS PUBLIC est par les présentes, DONNÉ, par les directeurs(trices) généraux(ales) et secrétaires-trésoriers(ères) soussignés :

Que les rôles triennaux D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES 2023-2024-2025 sont maintenant déposés au bureau des soussignés et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux adresses suivantes :

**MUNICIPALITÉS**

**ADRESSES**

SAINTE-MARGUERITE	268, RUE SAINT-JACQUES
SAINTE-HÉNÉDINE	111, RUE PRINCIPALE
SCOTT	1070, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY
SAINT-BERNARD	1512, RUE SAINT-GEORGES
SAINT-ISIDORE	128, ROUTE COULOMBE

L'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) est :

**MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE**  
**200-280, boulevard Vachon Nord**  
**Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2**


Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière **DOIT** avant, la plus tardive des échéances, soit le 1<sup>er</sup> mai ou 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation (sauf pour les immeubles évalués à 1 million \$ ou plus, pour lesquelles ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieure au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle) et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » disponible au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le règlement 358-05-2016 de l'organisme municipal responsable de l'évaluation aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

Donné à Sainte-Marie, le 4 octobre 2022.

Les directeurs(trices) généraux(ales) et secrétaires-trésoriers(ères)

Maryline Blais, Yvon Marcoux, Marie-Michèle Benoit, Marie-Ève Parent, Mireille Couture



Mario Caron  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier